



**Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de
l'UQAM (AFESH-UQAM)**

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

Assemblée générale de budget du 11 octobre 2016

Deuxième étage du J, 17h

Procès-verbal

Ordre du jour proposé :

- 0.0 Ouverture
- 0.1 Animation
- 1.0 Élections
- 2.0 Budget
- 3.0 Dons
- 4.0 Assé
- 5.0 Avis de motion
- 6.0 Varia
- 7.0 Fermeture

0.0 Ouverture

0.1 Que l'assemblée débute à 17h25.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.1 Animation

0.1.1 Qu'Erika Plante-Jean soit à l'animation et Marie-Ève Martel-Chartrand au secrétariat.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.1.2 Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'affiché.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

1.0 Élections

1.1 Que Billy Savoie soit élu au poste de secrétaire à la mobilisation.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

2.0 Budget

2.1 Qu'il y ait une présentation des états financiers de l'an dernier faite par le comptable, suivie d'une période de questions et réponses de 8 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.2 Que l'on adopte le budget 2016-2017 tel que présenté dans la dernière page du cahier de propositions.

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.2.1 Amendement : Que l'on retire 1000\$ dans la case Dons, que l'on retire 1000\$ dans la case Subventions et que l'on ajoute 2000\$ dans la case Poste budgétaire survivantes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.2.2 Amendement : Que l'on retire 4000\$ dans la case Dons, 4000\$ dans la case Subventions et que l'on ajoute 8000\$ dans le fonds de grève.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battu à majorité

Sur la principale 2.2 telle qu'amendée : AU

3.0 Dons

3.1 Qu'un montant de 3000\$ soit accordé au comité unitaire sur le travail étudiant(CUTE)

Dûment proposée

Dûment appuyée

Mise en dépôt par majorité d'abstentions

3.2 Considérant les mandats anti-impérialistes de l'AFESH ;

Considérant que l'AFESH a été invité à investiguer les activités de la ligue internationale des luttes des peuples ;

Considérant que la ligue travaille très près des valeurs de l'AFESH ;

Considérant que la ligue est en dette de plus de 2000\$ pour avoir financé des personnes migrantes anti-capitalistes pour une conférence internationale anti-impérialistes ;

Que l'AFESH participe aux prochains événements de la ligue internationale des luttes des peuples pour considérer sa potentielle candidature

Que l'AFESH donne 2000\$ à la ligue internationale des luttes des peuples

Que l'AFESH invite toutes les organisations avec lesquelles elle travaille à travailler avec la ligue internationale des luttes des peuples également

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

3.3 Considérant que l'AFESH-UQAM est solidaire des luttes féministes;

Considérant que l'AFESH-UQAM condamne toute violence sexuelle et tout rapport non-consenti, notamment envers les femmes;

Considérant que l'AFESH-UQAM supporte les initiatives féministes pour contrer les violences envers les femmes;

Considérant l'importance de porter la voix des femmes sur la place publique;

Considérant qu'en 2015 l'AFESH-UQAM a appuyé financièrement le Comité femmes et logement du Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF) de Montréal quant à la réalisation du projet de photoroman, qui a levé le voile sur l'une des violences vécues par les femmes: le harcèlement, les agressions sexuelles et les viols commis par les propriétaires, chambreurs et concierges;

Considérant que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir avant que toutes les femmes puissent vivre libres et délivrées de toutes formes de violence;

Que l'AFESH-UQAM fasse un don de 2 000\$ au CÉAF pour appuyer sa campagne d'action et de pression politique, notamment pour son projet de musée éphémère. Musée qui portera la voix des survivantes des agressions sexuelles et des viols commis par les propriétaires, concierges et co-chambreurs. Action symbolique qui se tiendra le 6 décembre prochain à Québec.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Proposition privilégiée d'accorder un droit de parole à Tristan, employé du Café Aquin.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

3.4 Considérant la place centrale qu'occupe le Café Aquin dans la vie des facultés de sciences humaines et de science politique et droit;

Considérant le contexte universitaire dans lequel se situe le Café Aquin et les mandats qui lui sont propres, notamment celui de garantir l'accessibilité de ses produits et ce, en dépit de l'inflation et des hausses de prix de ses fournisseur.e.s;

Considérant que le Café Aquin comme entreprise autogérée ne pourrait pas survivre hors de ce contexte universitaire en remplissant ces mêmes mandats;

Considérant que le Café Aquin offre une expérience de travail en autogestion aux étudiant.e.s des facultés de sciences humaines et science politique et droit ainsi qu'un lieu de vie et d'organisation au sein de ces facultés;

Considérant la charge de travail bénévole, souvent invisible, qu'implique un emploi au Café Aquin;

Considérant les grèves successives de ces dernières années et la situation de précarité qu'elles ont induite pour le Café Aquin;

Considérant la décision des membres du Café Aquin d'en continuer les activités pendant ces périodes, à effectifs et horaires réduits, afin de continuer d'offrir un espace de vie et d'organisation aux étudiant.e.s mais aussi de limiter le stress financier de ses employé.e.s qu'aurait induite une fermeture complète;

Considérant l'absence d'apport financier sur une base récurrente et institutionnalisée du Café Aquin et la situation de précarité perpétuelle qui en découle;

Considérant les récentes demandes de dons auprès de l'AFESH et des associations modulaires de la faculté de science politique et droit présentées par le Café Aquin évoquant le projet d'établir un protocole de subventions récurrentes entre les associations facultaires et modulaires de sciences humaines et science politique et droit et le Café Aquin;

Considérant les incertitudes relatives à l'AFESPED et sa potentielle ré-accréditation;

Considérant que si l'AFESPED était ré-accréditée, le Café Aquin lui soumettrait une proposition similaire à celle-ci;

Considérant l'importance historique accordée par les associations de sciences humaines et de science politique et droit au caractère autogéré du Café Aquin;

Considérant que les membres du Café Aquin souhaitent absolument préserver le fonctionnement en autogestion du Café;

Que les membres du comité exécutif de l'AFESH soit mandaté.e.s de signer un protocole de subventions récurrentes avec le Café Aquin;

Que ce protocole stipule que l'AFESH s'engage à verser 7500 CAD au Café Aquin au début des sessions d'automne et d'hiver ainsi que 3750 CAD au début de la session d'été chaque année pendant trois ans pour un total de 18750 CAD par année permettant ainsi au Café Aquin de poursuivre ses activités;

Que ce protocole mentionne explicitement les dispositions suivantes:

- Le Café Aquin conservera son autonomie décisionnelle et son fonctionnement en autogestion, comme le mentionne la charte

- En aucun cas le Café Aquin n'aura à rendre compte de ses décisions et ce qu'elle qu'en soit la teneur comme le mentionne la charte,

- Le Café Aquin présentera à la demande de l'AFESH des prévisions budgétaires annuelles ou biannuelle comme le mentionne la charte,

- En cas de ré-accréditation de l'AFESPED, les clauses relatives aux montants des subventions accordées par l'AFESH au Café Aquin seraient revues et les modifications au protocole feraient l'objet d'une proposition en Assemblée Générale

Que ce protocole soit signé entre les membres du comité exécutif de l'AFESH et ceux du Café Aquin sous deux semaines;

Que le premier versement de 6500 CAD soit effectué au plus vite afin de palier la situation financière critique du Café Aquin.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

3.4.1 Amendement : d'ajouter ce qui est en gras « Que ce protocole mentionne explicitement les dispositions suivantes:

- Le Café Aquin conservera son autonomie décisionnelle et son fonctionnement en autogestion, **solidaire féministe et écologique** comme le mentionne la charte ».

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

3.4.1.1 Sous-amendement : de spécifier « Le Café Aquin conservera son autonomie décisionnelle et son fonctionnement en autogestion, solidaire féministe et écologique comme le mentionne la charte, pour une durée de 3ans. »

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Proposition privilégiée de passer au point Avis de motion.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battue à majorité

Dépôt d'un avis de motion :

Considérant que le Fond des arrêté-e-s de l'ASSÉ est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ, et celles visées par des mesures administratives ou disciplinaires par des administrations d'établissements d'enseignement;

Considérant la répression violente et sans cesse croissante à laquelle font face les mouvements de contestation;

Considérant que 21 personnes arrêtées à l'UQAM le 8 avril 2015 font présentement face à des accusations criminelles pour avoir fait respecter un mandat de grève, exerçant ainsi leur droit fondamental d'association;

Considérant que le Fond des arrêté-e-s s'est engagé à couvrir les frais de défense légale de ces personnes;

Considérant que le fond des arrêté-e-s est en situation financière précaire, celui-ci ne bénéficiant d'aucun financement récurrent à même les cotisations de l'ASSÉ;

Que l'AFESH-UQAM donne 15 000\$ au Fond des arrêté-e-s de l'ASSÉ.

Dûment déposé

Proposition privilégiée de levée de l'assemblée à 19h30.

Dûment proposée

Dûment appuyée
Adoptée à majorité